



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/38

Séance publique du 2 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 17
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 26/08/2021

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Laetitia BORTOT, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Josiane BOSCHE, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Silvère REMIGEREAU, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU,

Absents : Guillaume POIRON,

Pouvoirs : Guillaume POIRON à Denis THIBAUD

Secrétaire de séance : Asuman GUNEY

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs recense les postes créés au sein de la commune. Il précise les effectifs par filière, grade et catégorie ainsi que le temps de travail hebdomadaire de chaque poste.

Il explique que la présente délibération consiste à mettre à jour le tableau des effectifs en raison des changements à intervenir au sein du personnel municipal. Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial pour le recrutement du nouvel agent d'accueil polyvalent.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021,
- DIT que le tableau des effectifs se présentera comme suit :

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<small>Accuse de réception en préfecture 044-214401655-20210902-DE-2021-38-DE Date de réception-préfecture : 06/09/2021</small>			
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché Territorial	A	1	35h
Rédacteur Territorial	B	1	35h
Adjoint Administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint Administratif territorial	C	3	35h
TOTAL		6	

FILIERE TECHNIQUE			
Technicien	B	1	35h
Agent de Maitrise principal	C	1	35h
Adjoint Technique territorial	C	2	35h
Adjoint Technique territorial	C	1	18h30
Adjoint Technique territorial principal de 2e classe	C	2	35h
Adjoint Technique territorial	C	1	25.27h
Adjoint Technique territorial	C	1	9h
Adjoint Technique territorial	C	1	21.70/35ème
Adjoint Technique territorial	C	1	7.23/35ème
Adjoint Technique territorial	C	2	2.41/35ème
Adjoint Technique territorial	C	1	28.13/35ème
Adjoint Technique territorial	C	2	14.46/35ème
Adjoint Technique territorial	C	3	9.64/35ème
Adjoint Technique territorial	C	2	10.45/35ème
Adjoint Technique territorial	C	3	5.63/35ème
TOTAL		24	
FILIERE ANIMATION			
Adjoint territorial d'animation	C	1	27.58/35ème
Adjoint territorial d'animation	C	1	18.48/35ème
TOTAL		2	
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint territorial du Patrimoine principal de 1ère classe	C	1	17h30
TOTAL		1	
FILIERE SOCIALE			
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1	27.58/35ème
TOTAL		1	
TOTAL GENERAL		33	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention territoriale globale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette convention.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

Délibération transmise en Préfecture le
Notifiée le
Affichée le

Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20210902-DE-2021-38-DE
Date de télétransmission : 06/09/2021
Date de réception préfecture : 06/09/2021

